

Article 1.

Du lundi 10 juillet au vendredi 16 juillet 2023, les règles de participation du jeu dénommé High 5 faites le 18 janvier 2018, sont complétées provisoirement par les dispositions suivantes. Celles-ci seront caduques après les tirages du 16 juillet 2023.

Article 2.

Pour les tirages mentionnés ci-dessus :

Le gagnant jackpot (gain du rang 1), gagneront 100.000 €.

S'il devait y avoir deux gagnants jackpot (gain du rang 1), ils gagneraient chacun 100.000 €.

Dans l'éventualité de plus de deux gagnants au rang 1 le montant de 200.000 € sera à ce moment-là partagé entre les gagnants.

Article 3

Les fonds nécessaires à la mise en place de cette promotion seront intégralement financés par la Loterie Nationale.

Leudelange, le 28 juin 2023.

LOTERIE NATIONALE



Léon LOSCH
Directeur